



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022- 423

7.10 DIVERS

OBJET : Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Réf: RB/ CB 242315

DGST :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant le projet de construction d'un hôtel de police municipal à l'angle de la rue du Baou et de la rue Victor Hugo, d'une surface de 735 m², cadastrée section FY 41p et 670,

Considérant qu'il y a lieu de faire réaliser le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté préfectoral n° 75-2022-0675 du 19 mai 2022, sur la parcelle objet du projet de construction d'un hôtel de police, cadastrée section FY 41P et 670,

DECIDE

ARTICLE 1

De signer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques préventives 121 rue d'Alésia – 75014 PARIS, pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

ARTICLE 2

L'opération d'archéologie préventive, objet de la convention, est constituée par des travaux de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrits dans le projet scientifique d'intervention en annexe 3 de la convention.

ARTICLE 3

Les conditions et délais de réalisation de cette opération sont fixées dans le cadre de la convention.

ARTICLE 4

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 24/08/2022



Patrick DAVET
Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES
Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220824-DEC2022_423-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 29/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

